



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E49878 VALABLE JUSQU'AU 30/05/2025

ÉDITÉ LE 30/04/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/08/1990

Raison sociale : EGC ECHAFAUDAGE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2015

Capital : 350 000

EGC ECHAFAUDAGE
14 ALLÉE DES BONNETONS
ZAC DE PULNOY ESSEY
54425 PULNOY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY

Téléphone : 03 83 21 04 74

Fax :

Siret : 379 015 605 00031

Portable : 06 62 96 99 60

Code NACE : 4399B

Numéro caisse de congés payés : 54 7659 02

Responsabilité légale :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 55948945

CARPENTIER MARIELLE PRÉSIDENT / WERNERT BERNARD DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 55948945

Site Internet : location-echafaudage.com

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

E-mail : valerie@egc-sas.fr

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 1 249 812

Tranche de classification : CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1411	Echafaudages (Technicité courante)	18	26/03/2024
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
18 ALLÉE DE LONGCHAMP
54600 VILLIERS LES NANCY

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.